



Formation à l'habilitation électrique - Opérations d'ordre électrique H1(V), H2(V), HC, HE (tous attributs)

Formation à l'habilitation électrique - Opérations d'ordre électrique H1(V), H2(V), HC, HE (tous attributs)

Découvrir

Le titre d'habilitation électrique permet de garantir la sécurité des travailleurs en leur fournissant les connaissances et compétences nécessaires pour effectuer les tâches qu'ils doivent accomplir en toute sécurité.

Notre formation à l'habilitation électrique est basée sur la norme NF C 18-510 de l'AFNOR. Celle-ci établit les règles en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique, lorsqu'elles effectuent des opérations d'ordre électrique sur des ouvrages ou des installations en haute tension.

Elle permet de sensibiliser les travailleurs sur les accidents d'origine électrique en donnant les règles de sécurité et en prévenant les risques avec les connaissances techniques nécessaires.

En organisant une formation à l'habilitation électrique pour les opérations d'ordre électrique en haute tension, vous améliorez la sécurité des travailleurs, mais aussi réduisez les risques d'accidents et de blessures sur le lieu de travail, ce qui peut avoir un impact positif sur la productivité et la rentabilité de l'entreprise.

Grâce à la formation dispensée, vous améliorez la compréhension des tâches à accomplir et permettez aux intéressés de travailler de manière plus autonome et plus sûre.

Durée : 7.00 heures (1.00 jour)

Profils des stagiaires

- Toutes les personnes impliquées dans des opérations d'ordre électrique en haute tension

Prérequis

- Détenir une habilitation électrique pour les opérations d'ordre électrique B1(V), B2(V), BR et/ou BC
- Avoir participé à une formation préparatoire ou un recyclage en basse tension dans l'année
- ATTENTION : l'habilitation électrique n'étant pas une formation "métier", le participant doit être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dangers de l'électricité
- Analyser les risques électriques et s'en protéger
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique en haute tension telles que des travaux et la consignation sur les ouvrages et installations électriques

Contenu de la formation

- Postes de transformation HTA-BT :
 - Différents postes
 - Constitution d'un poste en général
 - 2 types de postes
 - Consignation de la cellule
 - Remplacement des fusibles après consignation
 - Intervention sur le transformateur ou les câbles HT, BT ou le disjoncteur général BT
- Consignes générales de sécurité :
 - Accès
 - Protection (panneaux, parois, grillage de protection)
- Matériels et documents obligatoires dans le poste :
 - Equipements de sécurité
 - Jeu de fusibles HT
 - Documents

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur possédant une connaissance de base en prévention, une compétence technique, une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes et un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente.

Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens mis à disposition par LE CLIENT : salle de formation équipée (tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, vidéoprojecteur ou écran (facultatif)) ; les équipements de protection dont disposent les apprenants (gants isolants, écran facial) ; accès au poste de transformation HTA-BT et aux équipements de sécurité (tabouret ou tapis isolant, perche à corps...)
- Moyens minimum mis à disposition par L'INTERVENANT : ordinateur ; vidéoprojecteur ; kit d'EPI de démonstration (gants isolants, écran facial)
- Support formateur projeté
- Exposés théoriques
- Démonstrations
- Mises en situation

Résultats attendus à l'issue de la formation

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée.

Modalité d'obtention

Chaque formation doit faire l'objet d'une évaluation des savoirs et des savoir-faire.

L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) constitué de 15 questions minimum. L'évaluation porte, entre autres, sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées au symbole objet de l'habilitation visée et les mesures de protection collective et individuelle. L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur ; erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes ; erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes. Les critères d'acceptation sont deux erreurs mineures au maximum et aucune erreur majeure.